

COMPÉTITIONS DE SKI-ALPINISME SAISON 2024 – 2025

Droits d'inscription des compétiteurs,
 droits d'inscription au calendrier
 indemnisation des officiels et primes

1 – Droits d'inscription des participants aux compétitions

	Compétitions locales et régionales	Compétitions nationales
Montants recommandés pour les compétitions Vertical Race, sprint et relais	Jeunes : 5 à 10* € Seniors : 5 à 15* €	Jeunes : 10 à 15* € Seniors : 15* €
Montants recommandés pour les compétitions Individuelles ou par équipe (par participant et par jour de course)	Jeunes : 15* € Seniors : 15 à 25* €	Seniors : 15 à 25* € +10 € pour les courses techniques

* Hors repas. Ajouter 5 à 12 euros si repas inclus.

2 – Les officiels

Préambules : au-delà des montants indiqués dans les tableaux ci-dessous, il est rappelé qu'il est aussi tout fait possible pour un officiel de compétition d'exercer sa mission à titre gracieux auprès de l'organisateur.

Fiches pratiques accessibles dans l'intranet fédéral :

[Rémunération des arbitres et fiscalisation](#)

[Défiscalisation des frais des bénévoles](#)

Notes

- Le versement des indemnités des présidents de jury sont assujetties à la transmission des résultats et du rapport dans les délais impartis (respectivement 24h et 7 jours)
- Pour les cadres techniques salariés des clubs et comités territoriaux, les montants indiqués ci-dessous s'appliquent (ou pas) selon les accords conclus avec l'employeur.

2.1 Championnats départementaux et régionaux, Open nationaux

	Chef traceur	Traceur guide de haute montagne	Président du jury	Arbitre
Frais - hébergement, - restauration, - transport	Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL
Rémunération / indemnité	Application du tarif COL	Application du tarif COL	30 € minimum/jour	30 € minimum/jour

2.2 Coupes de France

	Chef traceur	Technicien professionnel (nivologie, cordes fixes, secours)	Président du jury	Arbitre
Frais - transport	Application du barème COL	Application du barème COL	*Application du barème national	*Application du barème national
Frais - hébergement - restauration		Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL
Rémunération / indemnité	200 à 300 € max/jour (coût total employeur)	200 à 300 € max/jour (coût total employeur)	60 € / jour pour les VR 80 € / jour pour autre course	60 € / jour

2.3 Championnats de France et officiels nationaux présents sur les évènements internationaux en France

	Chef traceur	Technicien professionnel (nivologie, cordes fixes, secours)	Président du jury	Arbitre
Frais - transport	Application du barème COL	Application du barème COL	*Application du barème national	*Application du barème national
Frais - hébergement - restauration		Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL
Rémunération / indemnité	200 à 350 € max/jour (coût total employeur)	200 à 350 € max/jour (coût total employeur)	80 € / jour pour VR. 100 € / jour pour individuel, sprint, relais et équipe	80 € / jour

* Le barème national des remboursements est accessible dans la rubrique « Finances » de l'espace intranet

3 – Prise en charge des frais, rémunérations et indemnités des officiels

Championnats départementaux,	Coupes de France	Championnats de France	Compétition internationale
-------------------------------------	-------------------------	-------------------------------	-----------------------------------

		régionaux			sur le territoire	
		Open nationaux				
Président du Jury & Arbitre	Indemnité Déplacement	COL	National	National	National, pour les officiels désignés par la FFME	
	Frais					
Délégué technique	Indemnité / rémunération Frais		National	National		
	Frais					
Chef traceur	Rémunération	COL	COL	COL		COL
	Tous frais					
Traceurs et contrôleurs	Rémunération	COL	COL	COL	COL	
	Tous frais					

4 – Primes individuelles des athlètes pour les catégories seniors et U23 hommes et femmes

	Championnats de France Sprint, VR, individuel
1 ^{ère} place	550 €
2 ^{nde} place	250 €
3 ^{ème} place	160 €

	Championnats de France Equipe Senior, relais (par athlète)	Championnats de France Equipe U23 (par athlète)
1 ^{ère} place	550 €	400 €
2 ^{nde} place	250 €	150 €
3 ^{ème} place	160 €	70 €

	Classement final de Coupe de France U20, U23 et Master	Classement final de Coupe de France Senior
1 ^{ère} place	100 €	300 €
2 ^{nde} place	60 €	100 €
3 ^{ème} place	40 €	60 €

5 – Droits d'inscription au calendrier national des compétitions de ski-alpinisme

Compétition	Montant des droits perçus par la FFME	Remarque
COMPETITION PROMOTIONELLE		
Cas général, sauf particularités détaillées ci-après	0 €	
- Avec convention due à la présence de Corde Fixe ou au format Longue Distance*	500 €	
- Avec convention due à la présence de Corde Fixe ou au format Longue Distance* sur 2 jours ou plus	750 €	
- Avec convention due à une remise de prix supérieure à 3000 €*	750 €	Signature d'une convention (art. L331-5 du code du sport)
COMPETITION OFFICIELLE		
Championnat départemental ou régional Etape de coupe départementale ou régionale	0 € hors droits CT et ligue le cas échéant	L'arbitre est pris en charge par le COL.
Open national	0 €	L'arbitre est pris en charge par le COL.
Avec convention due à une remise de prix supérieure à 3000 €	750 €	
Etape de Coupe de France	500 € à 1500 € selon les options de chronométrage et la nature des parcours 5000 € pour préparation Coupe du monde	
Championnat de France de Vertical Race	3 500 €	Chronométrage, antidopage, officiels inclus
Championnat de France de Sprint / Relais	3 500 €	
Championnat de France Individuel / Equipe	3 500 €	
Etape de Coupe du monde Jeunes (ISMF)	34 000 € (2 épreuves) 50 000 € (4 épreuves)	
Etape de Coupe du monde (ISMF)	50 000 € (2 épreuves) 65 000 € (3 épreuves)	Chronométrage, Anti dopage, officiels ... inclus
Championnat d'Europe	75 000 €	
Autre épreuve internationale (ISMF)	10 000 €	Convention à établir

* Dans le cas des compétitions promotionnelles conduisant à la signature d'une convention (corde fixe, longue distance, dotation > 3000 euros), le montant des droits n'est pas cumulatif, seul le montant le plus élevé est pris en compte.